



VILLE D'AUCHY-LES-MINES
Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N°86/2025
CARNAVAL DES MERCREDIS RECREACTIFS
DU MERCREDI 26 MARS 2025 DE 14H00 A 16H00
REGLEMENTATION CONCERNANT LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le code des Communes, Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la commune.

Considérant que, pour des raisons de sécurité, qu'à l'occasion d'une manifestation « CARNAVAL DES MERCREDIS RECREACTIFS » organisé par le service Jeunesse de la Commune ; il y a lieu de réglementer temporairement la circulation routière.

ARRETE

Article 1 :

Mercredi 26 mars 2025 de 14h00 A 16h00 un carnaval sera organisé par le Service Jeunesse de la commune avec défilé au niveau de la cité 8 et rassemblement au Complexe sportif situé au 4 rue de Douai.

La circulation des véhicules sera maintenue mais occasionnera une perturbation le temps du passage du cortège.

- Rassemblement des enfants **Complexe sportif situé au 4 rue de Douai.**
- Rue du Moulin
- Rue Emile Zola
- Rue casimir Beugnet
- Rue d'Amiens
- Place du 1^{er} mai
- Rue de Béthune
- Retour Complexe Sportif rue de Douai

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité le long du défilé, un véhicule sérigraphié Police Municipale se trouvera en tête de cortège. Des signaleurs munis de chasubles se positionneront aux intersections afin de bloquer la circulation temporairement.

Article 3 :

Toute infraction constatée au présent arrêté pourra faire l'objet d'un procès-verbal.

Article 4 :

- Le Commissaire Divisionnaire Benoit ALOE du Commissariat de Béthune,
 - Le responsable du Commissariat d'Auchy-les-Mines Monsieur DEGROOTE Mickael,
 - La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
- Sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'application du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise :
- Au Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
 - A Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
 - Au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens.
 - A la société de transports TADAO.

Fait à Auchy-Les-Mines,
Le 20 mars 2025

Monsieur le Maire
Jean-Michel LEGRAND.

